



Demande d'informations et d'aides juridiques

Par **archane**, le **31/10/2012** à **19:27**

Bonjour,

je suis sans papiers j'avais l'ordre de quitter le territoire français et j'ai dépassé le un mois délai pour faire appel car j'ai été en Belgique. est ce possible de faire appel maintenant après 4 mois. en plus pour le moment je vais me marier . est ce possible et est ce qu'il n' y a pas de risque auprès de la préfecture. merci de votre réponse

Par **AlexanderVas95**, le **31/10/2012** à **20:56**

Bonjour,

Comme vous le dites, après le délai d'1 mois c'est trop tard, sinon à quoi servirait le délai s'il était encore possible de se régulariser?

Vous devriez attendre 1 an pour que l'OQTF n'est plus aucun effet.

Entre temps faites attention à vous, ne pas se faire attraper lors de contrôle... car vous serez directement emmené dans un centre de rétention.

Si vous vous mariez, faites attention car le maire a le devoir de fournir au Procureur tout mariage qui semble un peu "bizarre", le Procureur pourra alors en référer à la Préfecture. Renseignez vous si votre mairie accepte déjà ce "genre" de mariage.